

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis, en liaison avec la S.I.D.R. (Société Immobilière du Département de la Réunion) envisage de reconstruire le réseau d'assainissement du groupe d'habitations de Château Morange.

L'ancien réseau présente, en effet, de nombreux défauts :

- saturation en cas de pluie, et inondation des caves ;
- mélange des eaux pluviales et des eaux usées ;
- mauvaise conception des regards, d'où entretien difficile.

Le montant total de l'opération, estimé à 1 850 000 F, serait financé à parts égales par la Commune et la S.I.D.R..

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à solliciter éventuellement des subventions auprès du Conseil Général ou du Conseil Régional ;
- à signer la convention correspondante avec la S.I.D.R. ;
- à lancer un appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commissions des Travaux Publics et du Cadre de Vie

Elles sont favorables à la réalisation de ces travaux, et rappellent que les V.R.D. de ces lotissements sont propriétés communales.

Commission des Finances

La dépense n'ayant pas été intégralement prévue au budget, la S.I.D.R. se propose de réaliser elle-même ces travaux. La Mairie participera à hauteur de 50 % de la dépense, payable pour moitié sur deux ans (1989 et 1990). Une convention devra être passée en ce sens entre la Commune et la S.I.D.R..

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

